

Conditions d'Accueil

La Pension Féline de la Roche Pallud met tout en œuvre pour garantir un séjour agréable et sécurisé à ses pensionnaires. L'acceptation de votre chat à la pension est soumise aux conditions suivantes :

Santé et Hygiène

Vaccinations : Les chats doivent être vaccinés annuellement contre le Typhus, le Coryza, et la Leucose (TCL). Les chats étrangers doivent également être vaccinés contre la Rage et disposer d'un passeport européen.

Identification : Obligatoire par tatouage ou puce électronique.

Stérilisation : Tous les chats de plus de six mois doivent être stérilisés.

Traitements antiparasitaires : Les chats devront être traités contre les puces, tiques et les vers au moins 8 jours avant leur arrivée.

Traitements médicaux : Fournir l'ordonnance et les médicaments nécessaires. Un coût supplémentaire de 1 € par acte sera appliqué.

Documents et Alimentation

Documents requis : Carnet de santé ou passeport européen obligatoire.

Alimentation : Apporter les croquettes habituelles de votre chat pour éviter tout stress digestif. L'alimentation humide est autorisée uniquement en chambre individuelle.

Organisation et Hébergement

Chambres individuelles : Les chats âgés, difficiles, ou ayant une alimentation médicalisée ne pourront être acceptés qu'en chambre individuelle. Merci de nous le préciser lors de votre demande de séjour.

Règlement Intérieur

Sont nécessaires à la réservation du séjour :

- la signature du présent document ;
- la signature du contrat de réservation annexé ;
- le paiement des arrhes de 30 % du montant total du séjour.

Le solde sera à régler lors de l'arrivée de votre chat par chèque, virement bancaire ou espèce. Les éventuels frais supplémentaires seront à régler au départ du chat.

Le propriétaire du chat s'engage à **respecter les dates et les horaires de séjour** indiquées sur le contrat de réservation. Si le séjour devait être prolongé, la Pension Féline doit en être informée au plus tard 48 h à l'avance dans un souci d'organisation. A l'inverse, en cas de raccourcissement du séjour, la totalité du solde reste due, car la place a été bloquée.

Les entrées et sorties des chats se font **sur rendez-vous** aux heures d'ouverture de la pension. Le coût du séjour démarre le jour d'entrée du chat et se termine le jour de sa sortie quelle que soit l'heure. Le chat ne pourra être repris que par la personne qui l'a déposé, sauf si convenu lors de son arrivée. Dans ce cas, la présentation d'une pièce d'identité sera nécessaire.

En cas de **non-respect des horaires** d'ouverture ou de fermeture de la pension féline, **une journée supplémentaire sera facturée.**

En règle générale, nous **ne conservons pas les caisses de transport.** Dans le cas contraire, un surcoût de 1 € par jour et par caisse sera facturé. Pour les chats nécessitant un brossage et entretien des yeux particulier (persans etc...), un coût supplémentaire de 1 € par acte sera demandé.

Une chambre collective accueille trois chats maximum. En cas de comportement inadapté, un hébergement en chambre individuelle sera imposé, avec ajustement tarifaire. **Aucun effet personnel** ne pourra accompagner le chat en chambre collective.

En cas de **problème médical survenant durant le séjour, le chat sera emmené aux frais du propriétaire** (consultation, intervention, médicaments, déplacements...) **à la clinique vétérinaire "VETO FAMILY" de Talinges** à qui nous accordons toute notre confiance. Nous vous informerons dès que possible de son état de santé et des soins qui lui auront été prodigués. Le carnet de santé et les coordonnées de votre vétérinaire seront transmis pour un suivi médical si besoin.

La Pension décline toute responsabilité en cas de décès ou d'apparition de maladies dues à des causes indépendantes de sa gestion (stress, allergie, etc.). **Nos locaux sont désinfectés quotidiennement** pour garantir la sécurité sanitaire de tous les pensionnaires.

Signature précédée de la mention "Lu et Approuvé"